

Hankook Tire Canada Corp.

Rapport sur la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

(Exercice 2023)

Introduction

Le présent rapport est présenté au nom de Hankook Tire Canada Corp. («HKCA») conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la «Loi») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

HKCA se conforme aux pratiques de sa société mère, HankookTire & Technology («HTT»). Nous reconnaissons l'importance des droits de la personne en tant que valeur universelle et la possibilité d'agir sur cette valeur dans nos opérations quotidiennes. En faisant notre déclaration de gestion des droits de la personne, nous nous engageons à respecter et à protéger les droits de la personne de tous les travailleurs (travailleurs contractuels, travailleurs temporaires et travailleurs étrangers), des clients, des communautés et de tous les autres intervenants qui interagissent avec nous par l'intermédiaire de nos produits, services et activités commerciales.

En outre, nous veillerons à ce que nous souscrivions et respections les principes internationaux de protection des droits de la personne et que nous ne soyons pas impliqués dans une violation des droits de la personne. En tant qu'entreprise qui remplit sa responsabilité sociale et poursuit la satisfaction de tous ses intervenants, nous respecterons et protégerons les droits de la personne en toutes circonstances pour promouvoir le développement sain de notre société.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

HKCA est une entité commerciale qui importe et fournit des pneus au Canada. La société mère ultime de HKCA, HTT, est située à Séoul, en République de Corée, avec huit (8) installations de production dans cinq (5) pays (Corée, Chine, É.-U., Hongrie et Indonésie). Il n'y a pas d'installation de production au Canada.

HKCA importe des pneus produits exclusivement dans les installations de production appartenant à

HTT et exploitées par celle-ci. Les pneus produits à partir d'installations à l'étranger sont importés au Canada par Ocean Carrier. Nous demandons à nos fournisseurs d'effectuer des auto-évaluations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) pour évaluer en permanence leurs capacités ESG et améliorer leur propre gestion ESG.

Employés des services de gestion d'entrepôt 3PL de HKCA dans les provinces de l'Alberta (Calgary) et de l'Ontario (Brampton). Apps Cargo (Alberta) et de Glovis (Ontario) embauchent le personnel dans l'entrepôt et manipulent la livraison pour le compte de Hankook. Conformément à notre déclaration en matière de ressources humaines (RH), nous exigeons de nos partenaires d'affaires qu'ils respectent les mêmes pratiques éthiques en matière de travail.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Politiques

La politique sur le travail forcé et le travail des enfants adoptée par HKCA, qui est conforme aux pratiques de HTT, est la suivante:

1. Déclaration de gestion des droits de la personne: Le HTT soutient et respecte la protection des droits de la personne proclamés au niveau international, et s'efforce pleinement d'éviter toute implication dans les violations des droits de la personne. Cette déclaration et ce principe s'appliquent à tous les travailleurs (travailleurs contractuels, travailleurs temporaires, travailleurs étrangers, travailleurs migrants, etc.) de tous les sites d'affaires mondiaux de HTT (y compris les filiales), ainsi qu'à tous les intervenants avec lesquels nous entrons en contact par le biais de nos activités commerciales, y compris les partenaires, les clients et les communautés locales. Les principes de gestion des droits de la personne comprennent: (1) Interdiction du travail forcé, (2) interdiction du travail des enfants, (3) respect de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la non-discrimination, (4) réalisation de l'égalité des sexes, (5) garantie de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective, (6) paiement décent et stabilisation des moyens de subsistance, (7) heures de travail, (8) santé et sécurité.

Cela interdit toutes les formes de travail forcé qui restreignent injustement la liberté physique ou mentale. Il interdit également le travail des enfants, le respect de l'âge minimum légal pour l'emploi dans le pays concerné, et s'engage à ce qu'aucun travail dangereux ou dangereux ne soit attribué aux employés de moins de dix-huit ans (18ans) conformément aux normes de santé et de sécurité.

2. **Code de conduite:** HTT a établi un code de conduite éthique pour assurer le respect des lois nationales et internationales et des politiques de gestion des entreprises, et pour pratiquer la gestion éthique. Le code de conduite éthique s'applique à tous les intervenants, y compris les employés et les fournisseurs.

3. **Stratégies de la chaîne d'approvisionnement:** HTT applique les politiques clés suivantes pour assurer une chaîne d'approvisionnement durable: **Politique mondiale d'approvisionnement durable**, qui précise notre responsabilité de respecter et de protéger les droits de la personne dans sa chaîne d'approvisionnement; **Guide de relations durables avec nos fournisseurs**, qui fournit des directives aux fournisseurs concernant le respect et la protection des droits de la personne; **Politique de durabilité du caoutchouc naturel**, qui met l'accent sur la protection des droits de la personne et la réduction des impacts négatifs dans la chaîne d'approvisionnement de sa principale matière première, le caoutchouc naturel. En outre, nous avons une **Politique sur les minéraux des conflits** qui interdit d'approvisionner des matières premières en provenance de régions en conflit où les droits de la personne sont gravement menacés.

Processus de diligence raisonnable

HTT travaille continuellement à identifier les impacts sur les droits de la personne dans toutes ses activités commerciales, y compris celles de HKCA, et s'efforce d'atténuer et de prévenir ces impacts. De plus, nous exploitons un système qui permet à tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement de soulever des préoccupations et de recevoir un soutien réparateur.

1. Identification et atténuation des risques

– **Évaluation de l'impact sur les droits de la personne:** Nous effectuons des évaluations annuelles de l'impact sur les droits de la personne dans toutes les opérations mondiales (Administration centrale, usines nationales et étrangères, centre de R-D, et filiales et bureaux à l'étranger). En effectuant des évaluations annuelles, nous visons à identifier de façon proactive les préoccupations relatives aux droits de la personne qui peuvent entraîner des répercussions négatives sur les employés et les intervenants et à améliorer les questions identifiées afin de protéger les droits de la personne. Nous avons analysé les griefs relatifs aux droits de la personne recueillis au cours des deux dernières années afin de sélectionner les zones vulnérables et nous avons élaboré un questionnaire détaillé portant spécifiquement sur nos conditions en matière de droits de la personne. Les risques relatifs aux droits de la personne identifiés par l'évaluation sont partagés avec les équipes concernées, qui

élaborent des plans d'action et continuent de suivre la situation.

– **Évaluation des fournisseurs:** HTT surveille en permanence les capacités ESG de ses fournisseurs mondiaux et leur demande d'effectuer des auto-évaluations pour l'amélioration ESG. Cette évaluation comprend des aspects des droits de la personne et de la protection des droits des travailleurs. En 2023, 415 fournisseurs (matières premières, sous-matières et équipement) ont fait l'objet d'évaluations ESG, atteignant un taux de réponse de 100%. Si un fournisseur est identifié comme étant à haut risque, l'entreprise demande une gestion de suivi et l'élaboration de plans d'amélioration. Dans les cas où des risques graves sont identifiés, des pénalités sont appliquées dans les transactions commerciales.

2. Mécanisme de règlement des griefs

– **Comité des griefs:** Nous utilisons un mécanisme de règlement des griefs pour régler les griefs des employés, prévenir les conflits en milieu de travail afin de créer une culture organisationnelle positive. Ce mécanisme nous aide à tenir compte des griefs des employés par divers canaux et à chercher des solutions pour protéger les droits de la personne des travailleurs et à créer un environnement de travail sain. Nos employés sont libres de demander des mesures d'amélioration pour les traitements discriminatoires, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, les mesures injustifiées prises en rapport avec le congé parental, le harcèlement sur le lieu de travail ou tout autre grief personnel dans leur vie professionnelle et personnelle.

– **Déclaration d'inconduite:** Les rapports d'inconduite fournissent à tous les intervenants de la HTT un moyen de signaler les problèmes dans toute la chaîne d'approvisionnement, les mauvaises pratiques ou politiques et l'inconduite des employés. L'identité du dénonciateur et le contenu du rapport sont strictement confidentiels et le dénonciateur ne sera pas désavantagé en raison de son rapport.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Selon les évaluations d'impact sur les droits de la personne et les évaluations des fournisseurs réalisées par HTT, la société mère de HKCA, aucun problème important en matière de droits de la personne n'a été identifié dans la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, pour le caoutchouc naturel et les minéraux des conflits, qui sont considérés comme présentant des risques relativement élevés pour le travail forcé et le travail des enfants, nous effectuons les évaluations des risques et les processus de gestion suivants.

Pour la chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel, des «éléments d'évaluation ESG de la

chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel» distincts ont été créés conformément aux normes GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber) et des évaluations ont été effectuées pour vérifier la conformité à la politique de caoutchouc naturel durable et prévenir les risques.

De plus, pour gérer les risques associés aux minéraux de conflit, nous surveillons chaque année le processus d'évaluation des preuves et des risques. En 2023, à la suite de la surveillance des preuves et du processus d'évaluation des risques concernant les minéraux utilisés dans les conflits, aucun problème n'a été identifié et nous avons divulgué la liste du sondage sur notre site Web. En plus des quatre minéraux des conflits 3TG (étain, tantale, tungstène et or), nous surveillons également le cobalt pour élargir notre champ de surveillance.

Mesures d'assainissement

HKCA n'a pas identifié de risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, par conséquent aucune mesure corrective n'a été prise.

Correction de la perte de revenu

HKCA n'a pas identifié de risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, par conséquent aucune mesure corrective n'a été prise.

Formation

En tant que filiale de HTT, HKCA soutient et respecte la protection des droits de la personne proclamés au niveau international, et s'efforce pleinement d'éviter toute implication dans les violations des droits de la personne.

HKCA élabore un programme de formation conforme aux lignes directrices en matière d'éthique et de conformité ainsi qu'au code canadien des droits de la personne. La formation doit être mise en œuvre pendant le processus d'intégration et les employés devront y participer lorsqu'il y aura des changements importants à la politique.

Évaluation de l'efficacité

Nous évaluons l'efficacité de nos efforts pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants à l'aide de diverses méthodes. Il s'agit notamment de gérer les résultats des évaluations des risques sur une base annuelle, de surveiller les systèmes et de recueillir les commentaires des intervenants. Nous intégrerons ces résultats dans notre système de gestion afin de renforcer nos efforts visant à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport de Hankook Tire Canada Corp. À ma connaissance, et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants pour l'application de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.



Seunghwan Hong

Directeur général, Hankook Tire Canada Corp.